Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2025_06_011-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 décembre 2025

Date de convocation : 4 décembre 2025
Date d'affichage des délibérations : 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 10 décembre à dix neuf heure, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, JAN Eric, JANOT Anne, LE Dû Marie-Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude.**
Absents représentés **: GOISNARD Gaëlle absente ayant donné procuration à Jean Yves BIZOUARN, GRASSI Géraldine absente excusée ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE BOT Robert absent ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû, JAOUEN Nicole absente ayant donné procuration à Isabelle LE PAGE, LE SAUX Roger absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, POULIQUEN Nathalie absente excusée ayant donné procuration à Alain PORHEL.**
Absent **: HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude, SPRIET Benoit, VERBECQ Rosine**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 24

==========

N° 2025 / 06 / 011 : Contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction et le traitement des mégots jetés sur l'espace public

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la **réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac** (schématiquement appelés « mégots ») **jetés de manière inappropriée dans l'espace public.**

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :
- 35 % de réduction 2026,
- 40 % de réduction d'ici 2027.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voieries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe).

Les actions en perspective pour ALCOME sont :
- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers,
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

En contrepartie, la commune s'engage à mettre en place :
- Un état des lieux des « hotspot » mégots (lieu à forte concentration de mégot au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Un état des lieux relatif à l'organisation du nettoiement des voies publiques,
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la commune.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2025_06_011-DE

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier de 0,50 €/habitant/an (soit environ 1 820 €/an).

Le soutien est versé au terme de chaque année sur présentation du bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation au cours de l'année passée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte ce projet et l'adhésion à ALCOME**
- **Autorise Mme Le maire à signer tous les documents résultant de cette décision**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Patrice PERSON
Secrétaire de séance

Amélie CARO,
Maire